

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 28 février à 20h00.

Nombre de membres
Présents : 33

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Berles-Monchel sur convocation du 20 février 2008.
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres
Votants : 40

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Crépin ayant donné pouvoir à Mr Frammery, Mr Hermant ayant donné pouvoir à Mr Desailly, Mr Fauquemberghe ayant donné pouvoir à Mr Théret, Mr Soyer ayant donné pouvoir à Mr Jacques Thellier, Mr Roger Thellier ayant donné pouvoir à Mr Wacheux, Mr Rogiez ayant donné pouvoir à Mr Mayeur, Mr Vaesen ayant donné pouvoir à Mr Deneux .

Excusé : Mr Guy Martin.

Objet de la délibération

Participation financière de la Communauté de Communes de l'Atrébatie aux syndicats mixtes de la Canche et de la Lys

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Commissariat Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : 25 MARS 2008

Monsieur Henri Hoguet est élu secrétaire de séance.




Monsieur le Président rappelle que l'adhésion aux syndicats mixtes de la Canche et de la Lys engendre pour la Communauté de Communes des coûts de participations proportionnels aux nombres de communes appartenant au bassin versant concerné.

Les règles de calcul de participation financière rappelées, Monsieur le président précise que la participation sollicitée par le SYMSAGEL s'élève à 4 891.80 € et que la participation au syndicat mixte de la Canche s'élève à 830.70 €.

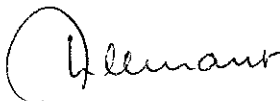
Monsieur le président propose au conseil communautaire de l'autoriser à engager l'ensemble des démarches permettant ces règlements.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire autorisent à la majorité que le Président engage les démarches permettant ces règlements

Le Président


PIERRE GUILLEMANT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 81 rue Charles
 62800 Hermaville
 Tél. 03 21 59 34 13

Pierre GUILLEMANT



Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 29 février 2008.